

# CARTE LOISIRS

## LCE74 / SAVATOU



L'adhésion de la CMCAS à L.C.E. 74 & SAVATOU (ANCAV SC) vous permet d'obtenir votre carte loisirs pour la saison 2020-2021 à un tarif préférentiel.

Cette carte permet à chacun selon ses envies, de participer directement à différentes activités ou de bénéficier de réductions intéressantes. Elle est valable sur l'ensemble du territoire national avec les avantages proposés dans les autres départements par les associations du réseau ancav SC.



### Les avantages

**Des réductions sur** (demandez les catalogues) :

- les forfaits de ski
- le cinéma, les spectacles, les concerts
- les locations de vacances, sur les voyages, traversée bateau Corse
- les parcs de loisirs, les musées et curiosités.



### Votre protection assurance

**La carte Loisirs assure** (Assurance MACIF) :

Vos activités sportives (hors sports mécaniques, et aériens), de loisirs (hors clubs, compétition et activités scolaires).

Un plan de garanties complet lorsque vous vous consacrez à une activité de loisirs, de plein air ou sportive pratiquée sans licence en dehors d'un club.

Des garanties complètes : frais de recherche et de sauvetage, frais de secours sur piste sans avance financière, frais médicaux, hospitalisation, détérioration matériel et équipement, assistance rapatriement.



### L'accès

**Accès**

- aux activités proposées par L.C.E. 74 / SAVATOU à titre individuel ou familial
- à de nombreuses destinations vacances
- à des voyages en France et à l'Étranger
- à la billetterie spectacles à tarif collectivité

TYPE D'ADHÉSION (valable de la date de l'adhésion au 31/10/2021)	TARIFS CMCAS (OD et AD)
Familiale (parents + enfants fiscalement à charge jusqu'à 25 ans)	28 €
Couple ou Famille monoparentale (1 parent + 1 enfant)	24 €
Individuelle (à partir de 18 ans)	19 €
Personne en situation de handicap ou étudiant (- de 25 ans)	13 €

Antenne d'Albertville : 04 79 10 96 20  
Antenne d'Annecy : 04 50 10 71 80  
Antenne de Chambéry : 04 79 65 43 60  
Antenne de Cluses : 04 50 18 30 19

### Renseignements :

> AUPRÈS DE VOTRE ANTENNE DE PROXIMITÉ

Pour toute adhésion, procurez-vous le bulletin d'adhésion à compléter auprès de votre Antenne de Proximité

> Etablir le chèque à l'ordre de la CMCAS Pays de Savoie



activités  
sociales  
de l'énergie